

Bruxelles, le 8 juin 2026  
(OR. en)

9386/26

COPS 280  
CFSP/PESC 708  
CSDP/PSDC 302  
CIVCOM 112  
PSC DEC 23

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ relative à la nomination du chef de mission de la mission de partenariat de l'Union européenne en Arménie (EUPM Armenia) (EUPM Armenia/1/2026)

---

**DÉCISION (PESC) 2026/...**  
**DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

**du ...**

**relative à la nomination du chef de mission**  
**de la mission de partenariat de l'Union européenne en Arménie (EUPM Armenia)**  
**(EUPM Armenia/1/2026)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2026/894 du Conseil du 21 avril 2026 relative à une mission de partenariat de l'Union européenne en Arménie (EUPM Armenia)<sup>1</sup>, et notamment son article 8, paragraphe 1,

---

<sup>1</sup> JO L, 2026/894, 22.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2026/894/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 8, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2026/894, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de partenariat de l'Union européenne en Arménie (EUPM Armenia), y compris la décision de nommer un chef de mission, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé "haut représentant").
- (2) Le 20 mai 2026, le haut représentant a proposé de nommer M. Cosmin George DINESCU en tant que chef de la mission EUPM Armenia pour la période allant du 11 juin 2026 au 31 mai 2027.
- (3) Il convient de prendre une décision relative à la nomination de M. Cosmin George DINESCU en tant que chef de mission pour l'EUPM Armenia pour la période allant du 11 juin 2026 au 31 mai 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Cosmin George DINESCU est nommé chef de mission de la mission de partenariat de l'Union européenne en Arménie (EUPM Armenia) pour la période allant du 11 juin 2026 au 31 mai 2027.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Comité politique et de sécurité*  
*Le président/La présidente*

---